

Formation SAFPA

Utilisateurs

Phases – Fiches

DREAL Bretagne nov 2019

Ronan Le Lous

Cyrille Cuisinier



L'administrateur régional

- L'administrateur régional est nommé au sein de la DREAL.
- Il affecte les rôles des utilisateurs de sa région.
- Il gère les droits des utilisateurs de sa région.
- Il assure les formations SAFPA au niveau régional.
- En Bretagne, 2 administrateurs régionaux :
 - Cyrille Cuisinier ;
 - Ronan Le Lous ;
- peuvent se substituer aux autres utilisateurs de la région en cas de besoin.

L'administrateur régional

Liste des utilisateurs

Visibilité des utilisateurs de la même région seulement

Voir

Modifier

Supprimer

Ajouter

Utilisateurs					
<input type="checkbox"/>	Nom	Prénom	Identifiant	Mail	Rôles
<input type="checkbox"/>	Durand	Pascaline	pDurand	pdurand@mail.fr	Instructeur dossier
<input type="checkbox"/>	Renaud	Vincent	rvincent	rvincent@mail.fr	Instructeur dossier

Modification d'un utilisateur

Modification d'un utilisateur

* champs obligatoires

Nom *	<input type="text" value="Durand"/>
Prénom *	<input type="text" value="Pascaline"/>
Identifiant *	<input type="text" value="pDurand"/>
Mot de passe	<input type="password"/>
Confirmation du mot de passe	<input type="password"/>
Mail *	<input type="text" value="pdurand@mail.fr"/>
Téléphone 1	<input type="text"/>
Téléphone 2	<input type="text"/>
Rôles *	<input checked="" type="checkbox"/> Instructeur dossier <input type="checkbox"/> Chef de projet <input type="checkbox"/> Responsable suivi bassin <input type="checkbox"/> Membre porteur <input type="checkbox"/> Préfet pilote <input type="checkbox"/> Responsable suivi national <input type="checkbox"/> Administrateur régional

Filtrer par type d'organisme

-- Type d'organisme -- ▾

Organismes *

DEAL Guadeloupe
DEAL Guyane
DEAL Martinique
DEAL Mayotte
DEAL Réunion
DREAL Alsace

>>

<<

DREAL Centre



L'administrateur régional : gestion des droits des utilisateurs

- Une fois reçu par courriel son mot de passe, tous les utilisateurs doivent modifier leur mot de passe à la première connexion.
- Ces modalités de transmission des logins et mots de passe contribuent à la sécurité de SAFPA. Il convient donc de les respecter.
- Attention : bien retenir son nouveau mot de passe après modification (impossibilité pour les administrateurs régionaux de connaître le mot de passe modifié).



L'administrateur régional : organisation des formations régionales

- Aux fins de l'organisation des formations, l'administrateur régional dispose :
 - des supports de formation ;
 - de l'outil SAFPA-test qui permet d'utiliser librement un outil identique à SAFPA.

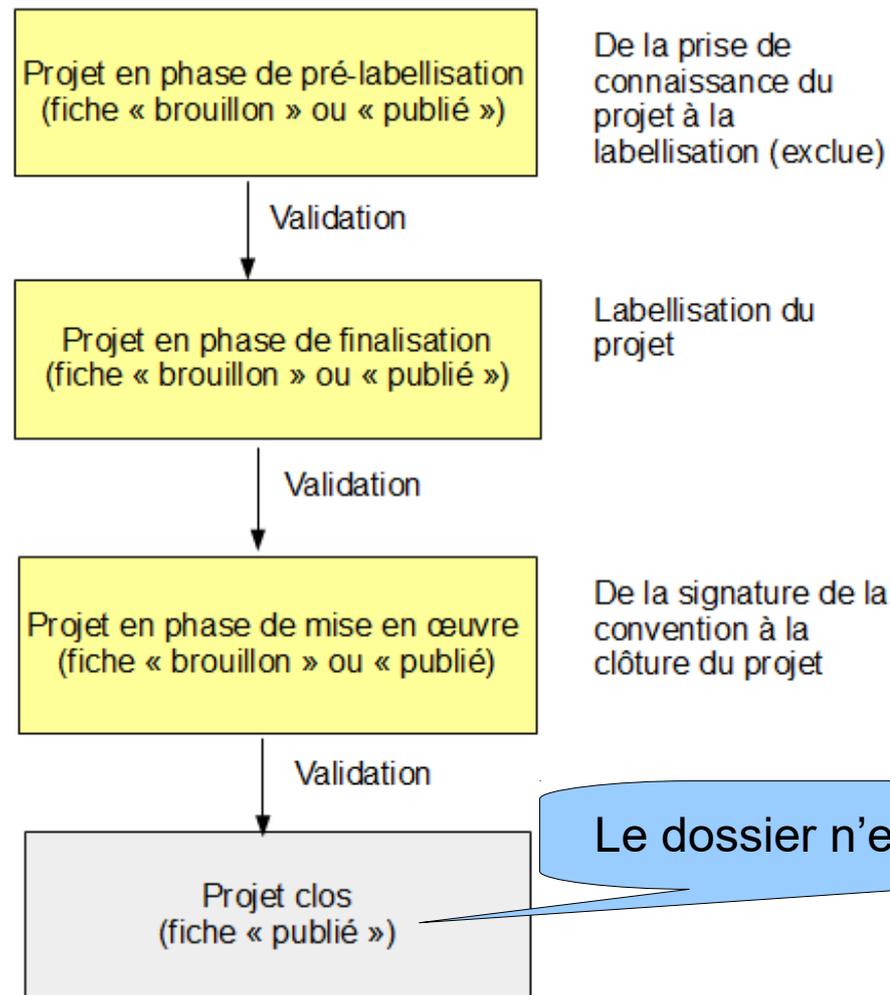


Les utilisateurs

- **L'instructeur** : c'est la DREAL Bretagne. Il crée la fiche projet, intègre les tableaux TF01 et TF02.
- **Le chef de projet** : c'est la DDTM pilote. Il assure le contrôle des informations données par le porteur du projet et intègre les budgets au tableau TFS correspondant.
- **Le porteur** : c'est le porteur du PAPI qui intègre les paiements qui ont été effectués et définit les besoins financiers pour assurer l'avancement de son programme par l'intermédiaire du tableau TFS (il devra malgré tout remonter ses besoins budgétaires au moment de l'élaboration du budget annuel et au moment de la préparation des différentes délégations).

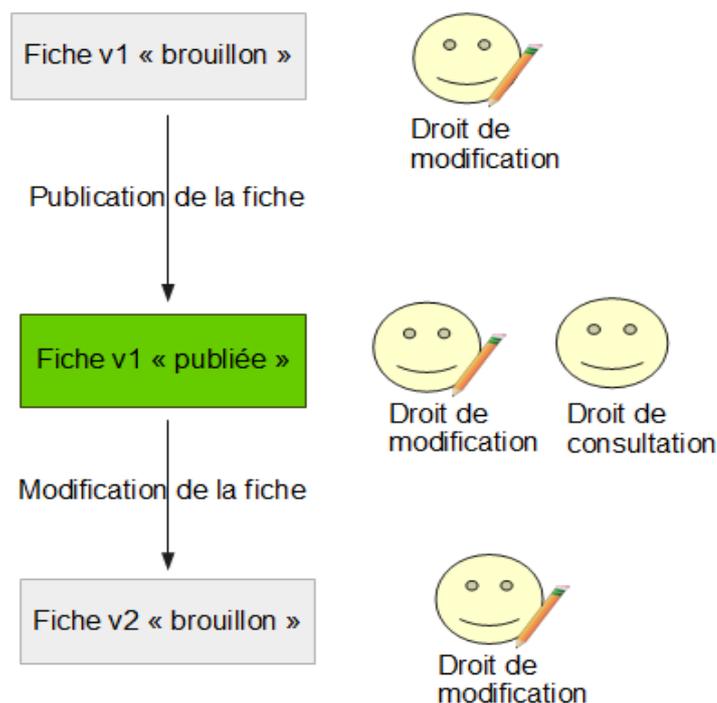
Phases d'un projet

- Une fiche projet peut se trouver **dans 3 phases** :



Les fiches projets

- Une fiche-projet **peut avoir deux statuts**.
- Pour un projet, la fiche est soit :
 - en « brouillon » (accès restreint) ;
 - en « publié » (données visibles).
- La génération de rapport, de synthèse de tableaux financiers et de synthèse générale ne prendront en compte que la dernière fiche « publié » d'un projet



Rôle des utilisateurs

- Les organismes suivants ont accès à la fiche à partir de moments clés (selon les rôles de chacun) :
 - l'organisme instructeur a accès à la fiche au moment de la création de la fiche par l'instructeur ;
 - le chef de projet a accès à la fiche lorsque le champ « DDT ou DREAL de suivi » est rempli dans la fiche « brouillon » (en phase 2) ;
 - le responsable suivi bassin a accès à la fiche lorsque le champ « bassin(s) » est renseigné dans la fiche « brouillon » ;
 - le préfet pilote ne peut voir que les fiches publiées ;
 - le porteur du projet est défini en deux temps :
 - 1 – remplissage du nom du porteur de projet lors de la saisie de la fiche « brouillon » ;
 - 2 – ajout dans SAFPA, par l'administrateur régional, des utilisateurs liés au porteur de projet.



Rôle des utilisateurs

Droits		Création / Suppression Fiche / Création avenant	Saisie / Modif fiche	Consultation fiche / Edition fiche	Edition synth. Gene. / Edition liste projets	Publication / Restauration phase 1 et phase 2	Publication / Restauration phase 3	Validation entre phase 1 et 2	Validation entre phase 2 et 3	Validation phase 3 / Clôture du projet	Administration (Modification contenu / Gestion utilisateurs / Gestion mailings)
Role	Organisme										
Instructeur dossier	DREAL (et certaines DDT-M)	Oui	Oui (si Organisme instructeur)	Oui	Oui	Oui (si Organisme instructeur)	Non	Oui (si Organisme instructeur)	Oui (si niveau labellisation = « Régional » ou « Préfet » et Organisme instructeur)	Non	Non
Chef de projet	DREAL ou DDT-M	Non	Oui (si DREAL ou DDT-M effectuée suivi)	Oui	Oui	Non	Oui (si DREAL ou DDT-M effectuée suivi)	Non	Non	Oui (si DREAL ou DDT-M effectuée suivi)	Non
Responsable suivi bassin	DREAL Bassin	Non	Oui (si projets dans bassin)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui (si niveau labellisation = « Bassin »)	Non	Non
Membre porteur	Porteur projet	Non	Oui (si projet concerné)	Oui (si projet concerné)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préfet pilote	Préfecture	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Resp. suivi national	DGPR	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui (si niveau labellisation = « National »)	Non	Non
Administrateur national	Aucun	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Administrateur régional	DREAL	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui (seulement les droits de Gestion des utilisateurs)



■ Des questions ?

